

agence spécialisée en art contemporain Nantes / Paris

PARIS 10 MARS 2021 14 SEPTEMBRE 2021

Artiste auteur : faire le point sur son statut

Le statut d'artiste auteur a connu de nombreuses évolutions depuis 2020 : déclarations, activités, charges sociales... Cette journée de formation permet de faire le point sur le statut d'artiste auteur : quels sont les changements, quand et comment les appliquer auprès de ses clients et diffuseurs ? Que faire en cas de multi-activités ?

PUBLIC

Cette formation s'adresse à tout porteur de projet en arts visuels qui envisage développer tout ou partie de ses activités d'artiste sous le statut de travailleur indépendant et soucieux d'appréhender le cadre légal de l'activité artistique.

PRÉ-REQUIS

 Avoir une pratique artistique inscrite dans les arts visuels s'appuyant sur une démarche formalisée, un travail de production et de diffusion de ses œuvres
 Envisager son activité artistique en tant que projet professionnel

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Facturer les différentes activités d'artiste auteur
- Appliquer le précompte et connaître les obligations des diffuseurs
- Repérer les différents statuts selon les situations
- Identifier les sociétés de gestion collective des droits d'auteurs et leurs rôles

CONTENUS

- Les activités de l'artiste auteur et les modes de rétribution
- Distinction entre salariat et travail indépendant
- Le régime fiscal et social de l'artiste auteur : nouveau rôle de l'URSSAF
- Les champs d'application de la Maison des Artistes et de l'Agessa
- La facturation, le précompte et la contribution 1,1 % diffuseur
- Les sociétés de droits d'auteurs
 Le statut d'artiste auteur

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Cette formation alterne apports théoriques et méthodologiques. Elle s'appuie sur le partage d'expériences et sur des exercices participatifs pour instaurer une dynamique de groupe et susciter des échanges autour de cas concrets.

ÉVALUATION

— En début de formation, un questionnaire permet d'apprécier les conditions statutaires et administratives dans lesquelles chaque participant exerce son activité. Différentes applications sont soumises en sous groupe tout au long du module. Un questionnaire d'évaluation des acquis termine la formation.

INTERVENANTE

VIRGINIE LARDIÈRE, co-fondatrice de l'agence amac, est responsable de l'accompagnement des artistes plasticiens bénéficiaires du RSA en Loire-Atlantique et anime dans ce cadre des journées d'information sur l'exercice de l'activité artistique.

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée :

1 jours / 7 heures de formation

Horaires:

9h30-12h30 / 14h-18h

Effectif:

10 personnes

Frais pédagogiques :

245 € H.T

Renseignements et inscriptions : formation@amac-web.com

02 40 48 55 38